



Vente en ligne de bijoux faits main sur internet (etsy)

Par **ringocha**, le **16/11/2011** à **17:01**

Bonjour,

Je suis une étudiante de 19ans.

Je souhaite parallèlement à mes études vendre des bijoux de ma création, fait à la main sur internet sur le site etsy.com.

Il s'agit d'un site spécialisé qui permet a des internautes de vendre leurs objets faits main.

J'aimerais débiter les ventes en Janvier 2012, en effet j'ai déjà fabriqué une grande quantité de bijoux.

Je me permet de solliciter votre aide et de m'apporter quelques éclaircissements sur les points suivants :

- Dois-je déclarer mes ventes ? Il s'agira de ventes dans une petite échelle et mes revenus seront peut-être de seulement quelques euros par mois.

La vente ne se fera qu'en ligne. Il ne s'agit pas d'une activité professionnelle qui me fournirait des bénéfices conséquents.

-Si oui : le statut d'auto entrepreneur me semble le plus approprié. Pouvez vous me renseigner sur les frais et les charges ?

Je voudrais dans l'absolu commencer à vendre, puis déclarer mon activité en temps qu'auto entrepreneur par la suite si les ventes marchent bien. Cela est t il légal?

Je suis un peu perdue.

En vous remerciant beaucoup de votre aide.

Par **yvest**, le **16/11/2011** à **17:42**

bonjour,

je suis justement en train de lancer mon auto entreprise.

Pour moi pour chaque euro gagné je dois reverser 23% en taxes (société de service)

Par contre je ne pense pas qu'il soit légale de d'abord tester lancer son activité sans déclarer ses revenus.

Bon courage et Bravo pour votre initiative.